

Intervention de l'ASELE au Conseil Municipal du 20 octobre 2006

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

La modification de zonage sur le Lezongar qui vous est proposée constitue une étape déterminante pour ce qui constituera de fait le plus grand programme immobilier jamais entrepris dans le Cap Sizun.

Ce soir, l'attitude du Conseil Municipal revêt une importante décisive.

Le changement de zonage ouvre directement la porte à un très grand projet d'urbanisation, qui modifiera profondément la physionomie du littoral de la commune et le cadre de vie des riverains. Il faut que ce projet soit bien conçu dès le départ, et que tout soit clarifié avant de le lancer.

Depuis maintenant deux ans, notre association l'ASELE (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et du Littoral d'Esquibien), forte d'une centaine d'adhérents, n'a pas ménagé ses efforts dans ce dossier. D'entrée de jeu, l'association a pris le parti de ne pas rejeter le projet en bloc, mais d'exiger des aménagements qu'elle a jugés indispensables. Ceux qui voient notre association comme hostile au projet se trompent. Nous acceptons l'idée d'une urbanisation du plateau, mais de façon raisonnable et bien conçue.

Au fil des mois, les demandes de l'ASELE se sont focalisées sur deux points :

En premier lieu, la diminution sensible de la densité du bâti, puisque celle proposée dans le projet initial dépasse de beaucoup la densité qui se rencontre par ailleurs sur le littoral de la commune.

En second lieu, le prolongement de l'aménagement du chemin communal vers le nord, déjà partiellement réalisé pour desservir le jardin botanique. Nous estimons en effet indispensable de désenclaver le futur lotissement en lui donnant un accès direct aux services du bourg d'Esquibien. Une telle disposition aura aussi pour effet de soulager l'étroite rue du Calvaire, et d'éviter l'engorgement des boulevards du littoral en période estivale. En prime, il permettra de mieux desservir le Parc Botanique, qui est un projet cher aux Esquibiennois.

Les anciens se souviendront d'ailleurs que ce chemin communal était jadis la voie de communication usuelle entre Ste Evette et le bourg... Il ne s'agit donc pas d'une création, mais d'une simple réhabilitation.

Depuis le début, une réelle volonté de concertation a prévalu au sein de l'ASELE, même si cela n'a pas toujours été le cas pour les autres parties. Rendons tout de même justice à M. le Maire qui a toujours accepté nos demandes d'audience. Si nous nous montrons exigeants, nous savons aussi reconnaître les avancées. Ainsi, nous avons enregistré avec satisfaction la volonté de M. le Maire de conditionner le changement de zonage à l'engagement des promoteurs de permettre aux riverains actuels de bénéficier des infrastructures créées, notamment l'assainissement, et ce au tarif habituellement pratiqué dans la commune (environ 750 Euros pour le branchement au « tout à l'égout »).

Mais il faut consolider tout cela et le compléter en obtenant des promoteurs qu'ils garantissent les droits et intérêts particuliers des riverains. A notre sens, cela ne devrait pas soulever de grandes difficultés, et un peu de bonne volonté de la part des protagonistes devrait permettre de régler les choses. Néanmoins, pour le moment, rien n'a été entrepris dans ce sens.

Il reste le principal point d'achoppement qui concerne les accès du lotissement à venir. En plus de ceux déjà envisagés par l'allée de Lezongar et par la rampe du Pouldu, il est absolument indispensable de réhabiliter le chemin communal vers le nord pour créer un débouché sur la rue de la France Libre. C'est l'assurance de favoriser l'accès aux services du bourg tels que la mairie, l'école, la poste, l'église, la gendarmerie, le garage, les entreprises et les commerces, les professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmières). C'est aussi favoriser les activités culturelles et sportives d'Esquibien plutôt que celles d'Audierne. Si ce lien direct avec le bourg n'est pas créé, un simple coup d'œil sur la carte montre que tous les courants d'échanges de ce nouveau lotissement se feront avec Audierne au détriment d'Esquibien...

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous demandons de ne pas précipiter les choses et de reporter le vote du changement de zonage à un moment où l'ensemble du dossier sera abouti, notamment pour ce qui concerne la desserte du bourg. Le plus grand projet immobilier jamais entrepris dans le Cap Sizun mérite d'être convenablement ficelé avant d'être lancé. Nous vous demandons d'entendre vos administrés et de privilégier la concertation, plutôt que de créer les conditions d'un contentieux dont l'issue pourrait bien être fatale au projet tout entier.

Au nom des quatre-vingt quinze membres de notre association, je vous remercie par avance.